

On vit une époque formidable !

PPE3 : des fondamentaux erronés, vers un désastre économique ? (IFRAP mars 2026)

Reiser nous pardonnera de reprendre le titre d'une BD culte datant de 1978, et dont l'acuité acide peut si bien s'appliquer à 2026 : n'annonçait-elle pas « *c'est la crise, c'est le bordel* ».

Le 12 février 2026, le gouvernement publiait le Décret n° 2026-76 du relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie (la PPE3), à la hussarde et sans respecter la règle qui impose de présenter au préalable ses objectifs généraux dans une loi. Cette PPE3 engage des investissements considérables dans la production d'une électricité intermittente supplémentaire, dont nous n'avons pas besoin aujourd'hui. Notre pays est en quasi-faillite, et la Commission européenne s'attache encore à mettre des bâtons dans les roues d'un de nos rares atouts, notre électricité bas carbone et son nucléaire, en engageant le 30 avril 2026 une enquête approfondie (donc longue selon son habitude) sur le financement des 6 nouveaux réacteurs EPR2. Pourquoi cette frénésie ministérielle de nouveaux investissements dans l'éolien et le solaire photovoltaïque, dans un contexte financièrement difficile et alors que la consommation reste atone ? ?

En 2025 la France a consommé 451 TWh d'électricité, comme en 2024, en a produit 547, dont 521 sont déjà bas carbone, et exporté 92 TWh. Et que nous propose Monsieur Lescure dans un langage martial ? Nous devrions engager des investissements somptuaires en éoliennes marines et panneaux photovoltaïques, largement importés, auxquels devront être adossés d'autres investissements tout aussi massifs en réseaux et moyens nécessaires à la compensation de la variabilité de ces nouveaux venus. Il nous annonce de surcroît, dès cette année, deux gigantesques appels d'offre d'une dizaine de GW d'éolien en mer, les plus coûteux bien sûr, tout en oubliant de rappeler qu'une quinzaine de GW de moyens de production intermittents sont déjà commandés ou prêts à débiter sur le réseau. On parle de milliards d'€ annuels, tout ceci bien sûr en assurant aux porteurs de ces projets, souvent étrangers et très subventionnés par une France généreuse, des dividendes garantis sur 20 ans et à la hauteur des objectifs annoncés. Une époque vraiment formidable !

Mais, dans ce double langage qui fait florès aujourd'hui, le gouvernement clame aussi cette dernière semaine de mars 2026 « *pas de chèques* » face à la crise du détroit d'Ormuz. Ce même ministre, toujours aussi volontariste, affirme maintenant « *On concerte, on étudie, on calibre* », tout le contraire de ce qui caractérise le passage en force de la PPE3, qu'il a décidé.

Comme Reiser, Bernard Kasriel dénonce des contradictions mortifères dans l'article ci-après, « **PPE3 : des fondamentaux erronés, vers un désastre économique ?** », publié le 20 mars 2026 par la Fondation IFRAP (*Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques*), ou il dissèque la gestion de la politique de l'électricité française. L'IFRAP et l'auteur nous ont aimablement autorisé à le reproduire sur notre site.

Il s'inquiète du désastre économique qui nous pend au nez si nous laissons cette troisième PPE, qui s'étend jusqu'à 2035, se déployer sans « calibration », comme le dirait le ministre. La force de cette analyse repose sur un inventaire rigoureux des chiffres officiels les plus récents, traités fort légèrement par le gouvernement, le ministre et son administration, la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC). Elle montre que, sous l'influence d'un secteur économique très puissant car riche d'avantages considérables accordés depuis 2006, celui des énergies renouvelables et en particulier ceux de l'éolien et du solaire, la France s'engage dans un programme injustifiable, ruineux pour la France mais juteux pour ceux qui en exploitent toutes les arcanes.

Consommation d'électricité atone, surproductions chroniques entraînant des exportations à prix cassés tout en maintenant des prix élevés en France, importations massives des équipements éoliens et solaires, contrôle financier plus qu'approximatif des investissements et des retours sur investissements, comme l'a rappelé en mars 2026 la Cour des Comptes : n'hésitons pas à le rappeler : on vit une époque formidable, mais mieux vaut lire l'article de Bernard Kasriel pour s'en imprégner.

PPE3 : des fondamentaux erronés, vers un désastre économique ? Bernard Kasriel

IFRAP : Publié le 20 mars 2026

Alors que le sujet de l'énergie et de la souveraineté énergétique revient en force dans le débat public, la PPE 3 et ses potentiels effets doivent être d'autant plus évalués. **Elle projette une capacité de production en 2035, dans moins de neuf ans, 60 % plus élevée que notre consommation électrique actuelle** ; et présente ainsi un très fort risque de créer de fortes surcapacités éoliennes et solaires inutiles et ruineuses.

Il était certes impératif de remplacer la PPE 2 encore en vigueur : il était en effet pour le moins incongru de lancer la construction de deux EPR2 dans le cadre d'une PPE 2 qui prévoyait la fermeture de 14 réacteurs, et il était aussi souhaitable de lancer les améliorations de capacités hydrauliques, dont la mise en œuvre est possible grâce aux aménagements trouvés avec la Commission européenne.

Par contre, **il n'y avait strictement aucune urgence à augmenter les capacités de renouvelables intermittentes éolienne et solaire, car, contrairement aux justifications du gouvernement, la France ne court aucun risque de manquer d'électricité avant la mise en route des nouveaux EPR 2.**

Selon RTE, la France a produit en 2025 547,5 TWh d'électricité

- La production hydraulique a été conforme à sa moyenne historique après une année 2024 exceptionnellement élevée.
- La production thermique au fuel et au charbon a été négligeable.
- La production thermique au gaz a représenté un plus bas historique de 5% de la production totale, pratiquement incompressible car, selon RTE, une part importante est de l'électricité « fatale » des cogénérations chaleur-électricité, le reste étant dû à l'extrême flexibilité de ce type de source nécessaire aux réglages fins.
- La production nucléaire, en redressement, a été de 373TWh.

La PPE3 retient d'ici 2035 une production nucléaire annuelle de 380TWh, alors qu'EDF annonce 420 TWh. On ne peut que s'étonner de cette prudence. Par le passé EDF, avec une capacité nucléaire très voisine, a enchaîné des années successives très proches des 420TWh.

Par ailleurs, d'ici 2035, EDF, après le grand carénage, disposera d'un parc de réacteurs neufs (Flamanville) ou quasi neufs (tous les autres), assurant une fiabilité maximale et, selon EDF, une augmentation de capacité (non précisée) des 13 tranches à 900MW. De plus, EDF a lancé un important programme d'optimisation des arrêts pour entretien et pour rechargement, qui porterait déjà des fruits ; le nombre d'heures de production effective, et donc la production, devraient ainsi augmenter.

C'est donc bien 420 TWh de capacité nucléaire que l'on peut retenir en toute sécurité, soit 47 TWh de plus qu'en 2025.

Selon la CRE, 10GW de solaire et 3GW d'éolien sont également en construction et produiront très prochainement 16TWh par an.

Au total la capacité annuelle prouvée et disponible est donc, avant toute nouvelle capacité éolienne ou solaire, de 547,5 + 47 + 16 soit 610 TWh.

Pour quelle consommation ?

Historiquement la consommation française a stagné de 2010 à 2019 autour de 480TWh. Elle a brutalement chuté lors de la Covid et a poursuivi sa chute depuis : elle a été de 451 TWh en 2025, très proche des niveaux de 2023 et 2024.

Une part importante de cette baisse est hélas due à la désindustrialisation du pays : la consommation des grands comptes industriels était ainsi en 2025, selon RTE, inférieure de 13% au niveau de 2019.

Pour décarboner l'économie, la SNBC 2 avait identifié de nombreux leviers. **Leur mise en œuvre, à l'exception des Data Centers, est très en retard sur les projections.** Il en va ainsi du parc automobile électrique, du nombre de pompes à chaleur, de la production d'hydrogène vert, hélas de la réindustrialisation, etc.

De manière pour le moins surprenante, la PPE 3 ne comporte aucune prévision de consommation aux horizons 2030 et 2035.

La PPE3 dit s'appuyer entre autres sur les consommations du récent Bilan prévisionnel 2025-2035 établi par RTE, révisant les projections de son Bilan énergétique 2023-2035.

Le texte de la PPE3 dit reprendre les prévisions de consommation de la SNBC 3. Le texte du projet de SNBC 3 a été publié le 10 décembre 2025 ; il est soumis à consultation et devrait être approuvé par décret « au printemps 2026 ». En approuvant préalablement une PPE3 sans prévisions de consommation, on a donc mis la charrue avant les bœufs ! Notons aussi que sur les 370 pages du texte du projet de la SNBC 3, il faut attendre la dernière page de l'Annexe pour trouver une présentation synthétique des prévisions de consommation électrique (cf. tableau).

Dans son Bilan prévisionnel 2025-2035, RTE présente deux scénarios de consommation :

- L'un dit « décarbonation rapide » **n'est pas une prévision**, mais montre « l'ampleur de la marche à gravir pour se mettre sur le chemin de l'atteinte des objectifs climatiques et stratégiques », autrement dit 2035 reprend par principe la trajectoire cible de la décarbonation totale en 2050.
- L'autre dit « décarbonation lente » qui extrapole, en les accélérant cependant nettement les tendances actuelles.

Le tableau ci-dessous compare les différentes « prévisions » de consommation en 2030 et 2035.

En TWh	2030	2035
<i>Pour mémoire : Consommation 2023 à 2025 : de 449 à 450 TWh</i>		
RTE Bilan prévisionnel 2023-2035 (Scénario Réf accélération réussie)		615
RTE Bilan prévisionnel 2025-2035		
Décarbonation rapide	510	580
Décarbonation lente	470	505
SNBC 3 projet (base de la PPE3)	566	618
Croissance p/r à 2023-2025	+26%	+37%

RTE souligne avec bon sens qu'il n'y aura pas d'accélération de l'électrification des besoins en 2026-2027. On mesure « l'ambition » d'une augmentation de 26% de la consommation entre 2028 et 2030, sans doute du jamais vu.

Il faut rappeler par ailleurs qu'aujourd'hui, la plupart des technologies d'électrification ne sont pas rentables en elles-mêmes (voiture électrique par exemple) et qu'elles ne sont effectivement adoptées que grâce à des aides de l'État. Les multiples modifications passées de la prime voiture électrique ou de Ma Prim'rénov montrent combien ces subventions étaient difficilement compatibles avec la situation financière de l'État. Comment des ambitions beaucoup plus grandes et donc des aides accrues sont-elles compatibles avec des finances plus dégradées ?

Comparons toutes ces prévisions à la capacité de production existante de 610 TWh et l'on voit mal pourquoi on aurait besoin de construire des capacités nouvelles d'ici 2035, sauf à accepter comme quasi certaines les prévisions 2035 de la SNBC 3.

Mais ce n'est pas tout. Pour avoir « une marge de sécurité » et conserver un volume significatif d'exports, la PPE3 décide d'une capacité 2035 très au-delà de la consommation.

Par ajout de sources intermittentes et non pilotables uniquement, elle prévoit de produire jusqu'à 635 TWh en 2030 et de 650 à 693 TWh en 2035. Il convient d'y ajouter la réserve certaine de capacité nucléaire, soit 40TWh (420-380), mentionnée plus haut. **On arrive ainsi à une production de 675 TWh en 2030 et de 690 à 733 TWh en 2035.**

C'est-à-dire que la PPE3 prévoit d'investir pour assurer en 2030, dans moins de quatre ans, une production supérieure de 50 % à notre consommation actuelle et en 2035 de 60 %.

Cet écart est justifié par des « cocoricos » qui soulignent notre record d'exportation d'électricité en 2035 !

Rappelons d'abord qu'il n'y a jamais eu de stratégie d'exportation, où la France voudrait, par exemple, s'assurer en y exportant une part de marché stable et rentable d'un pays structurellement déficitaire comme le marché italien (qui a représenté 36% de nos exportations en 2025).

Nos exportations sont la conséquence de **surcapacités subies** du fait de l'arrêt depuis 2019 de la croissance historique de la consommation et de la construction de nouvelles capacités d'EnRi. Exporter lorsque c'était possible ces surcapacités était un moindre mal, même si les prix d'export ne couvraient pas en moyenne le coût des kWh exportés.

Le prix moyen cité de 59€ (RTE) en 2025 recouvre certainement de très fortes disparités entre des exports à bon prix (par exemple pour fournir dans des contrats fermes à terme des marchés structurellement déficitaires, comme l'Italie) et des prix très bas (en particulier lorsque nos éoliennes ou nos champs solaires produisent à un haut niveau en même temps que tous ceux de nos voisins). Cette analyse n'est hélas pas publiquement disponible.

A 59€, le prix de vente moyen est inférieur au prix de revient du nucléaire estimé à 60,3€ par la CRE (communiqué 30/9/2025). Mais surtout, RTE estimait dans son bilan 2019 que 75% de la production éolienne et solaire devait être impérativement exportée, car ces sources non pilotables ne produisent pas quand on en a besoin mais quand le vent souffle ou que le soleil brille. Il est peu probable, avec une consommation en baisse et une forte augmentation des productions éoliennes et solaires, que ce pourcentage ait baissé.

En 2025, sur les 92 TWh exportés, ce seraient ainsi 62 TWh produits par des EnRi qui ont dû être impérativement exportés à des moments où les éoliennes et où le solaire de nos voisins produisait aussi des excédents. Ces exportations ont été faites à un prix inférieur au prix de « soutien moyen » par l'État/EDF, qui atteindra 92,4 €/MWh en 2026 (source CRE). **Si l'export se fait aujourd'hui avec une forte perte, qu'en sera-t-il demain ?**

Le Green Deal va continuer à bouleverser les systèmes de production des membres de l'UE (et du Royaume-Uni), avec une part prépondérante de sources intermittentes et non pilotables et des capacités nominales installées massives.

Comme on l'a vérifié, les régimes de vent sont presque identiques sur toute l'Europe occidentale ; il en va de même bien sûr de l'alternance jour/nuit. Donc les énormes capacités installées produiront toutes en même temps lors de vents soutenus ou d'un fort ensoleillement, dépassant de beaucoup les besoins de chaque pays producteur. Cela se traduira par de longs épisodes de prix négatifs comme on le constate déjà. Et même par des périodes d'excédents globaux, qui imposeront de réduire la production, comme on le voit aussi avec le solaire en milieu de journée l'été. En outre, la forte variabilité de l'éolien, en particulier, créera une volatilité accrue des prix de marché, comme on le constate aussi. **Autant dire que le marché export devient peu prévisible et très peu attirant.**

Si l'export restait éventuellement le moyen d'optimiser le bon usage de nos capacités excédentaires, **on ne saurait investir pour exporter et supporter de lourdes pertes. C'est pourtant ce que fait la PPE3.**

Exporter permet certes de réduire le déficit de la balance commerciale, mais cela ne peut se faire durablement à perte (sinon pourquoi ne pas diviser par deux les prix de

nos denrées agricoles à l'export et subventionner d'autant nos agriculteurs ; cela rendrait notre balance agricole excédentaire... et nous ruinerait).

On a vu que les capacités disponibles aujourd'hui suffisaient largement à satisfaire la consommation jusqu'en 2035, sans qu'il soit besoin d'investir à coûts certains pour servir une très « ambitieuse » électrification des usages, une réindustrialisation rapide pas même esquissée et une très risquée volonté exportatrice. Une raison de plus qui rend difficile de croire les affirmations officielles sur une évolution faible des coûts de production et donc des prix pour les consommateurs particuliers ou industriels. Il est d'ailleurs inquiétant et surprenant que, malgré notre propre expérience de hausse des prix, malgré le désastre allemand, malgré les très fortes inquiétudes tant des consommateurs que des industriels, la PPE 3 n'esquisse pas la moindre tentative d'évaluation de ses conséquences sur les coûts futurs, et donc les prix.

Une fois encore, la Commission européenne met la France en demeure de se mettre en ligne pour atteindre une part de 42,5% de renouvelables dans sa production électrique. Nous avons déjà souligné^[1] l'absurdité de ces engagements dont il est légitime et urgent de se dégager. L'objectif du Green Deal est la décarbonation des économies des membres de l'UE et non la promotion à tout prix des EnRi. Le choix des moyens d'atteindre cette décarbonation relève des seuls États membres selon les traités. Si le nucléaire était pris en compte en tant qu'énergie décarbonée dans les objectifs de transformation du mix électrique, cela représenterait bien plus que 42,5 %, plutôt 95 %. La transformation abusive d'objectifs de décarbonation en objectifs de renouvelables est due, à l'origine, à la grande hostilité historique au nucléaire de certains pays de l'UE, de l'Allemagne en particulier, reprise par la Commission européenne. Le résultat est tristement caricatural : en 2025, l'Allemagne, qui aura brillamment dépassé ses objectifs de renouvelables en 2030, a émis 330g CO₂ par kWh produit. La France, cancre qui n'atteindrait pas ses « objectifs » et encourt des sanctions, a émis 19,6g. Le récent mea culpa d'U. Van der Leyen sur le nucléaire (qui a récemment affirmé que l'UE avait fait une erreur stratégique en réduisant les investissements dans le nucléaire) permettra peut-être de corriger cette anomalie.